Une Manifestation Musicale

Scheherazade | La Chanson d'Halewyn

Ces deux œuvres vont être jouées à Lille par l'Association des Concerts Dupuis

Très prochainement, l'Association des Concerts Dupuis de Lille doit se signaler de nouveau à l'attention de tous les musiciens avertis par l'exécution de deux œuvres de haute tenue musicale

M. Albert DUPUIS,
Compositeur de « La Chanson d'Halewyn»

La première est « **Schéhérazade** », de Rimsky-Korsakow, le compositeur Slave. On sait combien la musique russe rutile de soleil, quelle palpitation nerveuse l'anime, et combien elle est essentiellement descriptive. C'est à la fois une musique de peintre et de visionnaire. Entre toutes les œuvres de cette école, « Schéhérazade » est une des *plus significatives des tendances* et de la façon de composer des musiciens de ce pays.

Une légende flamande

Nous voulons aujourd'hui nous attarder spécialement sur la seconde œuvre que va nous faire entendre l'Association des Concerts Dupuis.

« La Chanson d'Halewyn » est son nom, et le livret de l'ouvrage n'est que le développement d'une vieille légende flamande du XVe siècle, qui appartient par son sujet au cycle dit de « Barbe-Bleue ».

L'histoire qui nous est contée à, en effet, certains rapports avec celle de cet égorgeur de femmes. La voici en toute sa simplicité.

En un château perdu dans la forêt immense, vit un étrange seigneur, redouté dans toute la contrée. Halewyn est son nom. Or, le chant d'Halewyn est si tendre, paraît-il, quand il se fait entendre, que rien ne résiste à son charme. Rien, pas même la fille du roi qui règne en ce pays et qui, attirée par cette irrésistible promesse d'amour, veut aller, là, où l'on entend le chant magique.

Vers le château, la jeune fille se dirige. Une vision épouvante se dresse bientôt devant elle : un effroyable gibet surmonte le manoir, que le vol des corbeaux enveloppe. « Le véritable amour n'habite pas la terre, déclare Halewyn, pour l'atteindre, il faut mourir ».

Comme genre de mort, la vierge royale choisit le glaive, mais, insidieusement, engage le monstre à enlever sa tunique pour mieux la frapper. Pendant qu'Halewyn suit ce conseil, la nouvelle Judith saisit le glaive et lui abat la tête.

Et maintenant, en son manteau étoilé, ayant enveloppé la tête sanglante, la vierge triomphatrice, après avoir traversé la forêt, rentre en la demeure de son père. La foule des humbles se précipite à sa rencontre, lui faisant un accueil enthousiaste.

La partition

Sur cette donnée, le maître Albert Dupuis a écrit une partition expressive, touchante et distinguée. Il a réussi à exprimer avec un rare bonheur l'exaltation croissante, l'angoisse et l'extase de son héroïne.

« C'est, — dit un de nos confrères d'Anvers — une œuvre de belle venue, à la fois simple et forte, raffinée et cependant sans complications inutiles ni obscurités. L'orchestration d'une richesse surprenante, a le mérite rare de ne jamais couvrir la voie. « La Chanson d'Halewyn » est une fort belle partition, d'un intense sentiment poétique et d'une musicalité généreuse ».

La biographie de l'auteur

Et maintenant, rappelons que M. Albert Dupuis — frère de M. Julien Dupuis, premier chef d'orchestre du Théâtre de Lille — est né à Verviers en 1877. A l'âge de onze ans, il composait déjà une série de 24 études pour le piano. D'abord élève du Conservatoire de Verviers, il fut, dès 1897, à la Schola Cantorum, à Paris, avec Vincent d'Indy. Il y reçut les leçons d'Alexandre Guilmant, le célèbre organiste, et celles de Vincent d'Indy pour la composition musicale.

En 1903, M. Albert Dupuis obtenait à l'unanimité son premier grand prix de Rome.

Devenu plus tard directeur du Conservatoire de sa ville natale, M. A. Dupuis s'adonna à la composition. On a de lui : des mélodies, des poèmes symphoniques, des concertos divers, et plusieurs drames lyriques dont plusieurs sont célèbres. Citons principalement : « Le Château de la Brétèche », créé à l'Opéra de Nice ; « La Chanson d'Halewyn », créée à l'Opéra d'Anvers ; « La Passion », créée à Monte-Carlo ; « Fidelaine », créée à Liége ; « La Délivrance », créée à Lille.

Voilà, certes, un bagage artistique des plus sérieux et qui nous laisse bien augurer de la prochaine audition de « La Chanson d'Halewyn » par l'Association des Concerts Dupuis.

V. BRIGGHE.

Concours international de Musique de Dieppe des 7, 8 et 9 Juillet

La ville de Dieppe organise pour les 7, 8, et 9 juillet prochains, un grand concours international de musique, qui promet de ne le céder en rien aux précédents dont les succès ont été remarquables.

Ces fêtes artistiques coïncideront avec l'inauguration de la statue de l'illustre maître Camille Saint-Saëns, qui en raison de ses approches familiales, avait fait de Dieppe sa ville d'adoption. En même temps que cet hommage solennel sera rendu au grand artiste qui vient de disparaître, il sera également inauguré au vieux château de Dieppe, les salles composant le musée Saint-Saëns.

Les adhésions arrivent journellement de tous les coins de la France : Paris, le Nord, l'Est, la Bourgogne, et même de la Belgique et de la Suisse.

Plus de deux mille réglements ont été envoyés dans toutes les régions ; les adhésions seront reçues jusqu'au 15 mai.

Pour toutes communications et demandes de renseignements, s'adresser à M. Francillon, secrétaire-général du Comité des Fêtes, esplanade du Casino, Dieppe.

Pupilles de la Nation

ELECTIONS AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'OFFICE NATIONAL

Les élections au Conseil Supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation, à Paris, sont fixées au dimanche 29 avril 1923.

En conséquence, dans un délai de vingt jours à compter du 18 février courant, les associations de mutilés et réformés de guerre, veuves de guerre et ascendants de combattants morts pour la Patrie doivent, pour être inscrites sur la liste des associations appelées à prendre part à l'élection, manifester leur intention de participer aux opérations électorales par une déclaration adressée au maire de la commune dans laquelle l'association a son siège.

BOURSES DES LYCÉES ET COLLÈGES

L'Office départemental du Nord informe les Pupilles de la Nation que l'examen d'aptitude aux bourses des Lycées et Collèges est fixé au 19 avril pour les garçons et au 26 avril, pour les filles.

Cet examen est obligatoire pour tous les pupilles qui fréquenteront un établissement d'enseignement secondaire public ou privé au 1er octobre 1923.

La Médaille des victimes de l'invasion allemande

Personnes fusillées ou décédées des suites de mauvais traitements. — (NORD) : Médaille de vermeil : feus MM. Davoine, de Quiévy; Desbuquoit, de Rumegies; Dordain, d'Estourmel, Dortomb et Dupont, de Tourcoing; Hennion, de Lys-les-Lannoy; Holroot et Hoste, de Tourcoing; Mlle Lebrun, d'Escaudœuvres; Lelong, de Cambrai; Lepers, de Linselles; Mahieux, d'Escaudœuvres; Maréchal et Martinsse, de Tourcoing; Mathon, d'Estourmel, Menet et Millet, de Wattrelos; Moreau, de Fourmies; Morival, de Hasnon; Naglin, de Douchy; Neuféglise, de Lompret; Pierrone, de Haussy; Prévôt, de Viesly; Roland, d'Estourmel; Salembier, de Lys-les-Lannoy; Tison, de Douchy; Wallée, de Douchignies; Vanheuverswyn, de Lille; Woots, de Méterem.

M. Léon, actuellement à Fâches-Thumesnil, reçoit également la médaille de vermeil.

Sont également décernées 52 médailles d'argent des victimes de l'invasion pour le département du Nord et une pour le Pas-de-Calais.

L' « Officiel » publie en outre une liste de 345 habitants du Nord, auxquels est conférée la médaille de l'invasion, ainsi qu'une liste de 17 habitants du Pas-de-Calais qui reçoivent la même décoration.

MUTUALITÉ RÉALISATRICE

Importante assemblée de l'Union du Nord

Réunis hier à Lille, les délégués de nos Sociétés de Secours mutuels ont décidé, à l'unanimité, la construction d'habitations à bon marché sur tous les points de notre Département

Selon l'exacte expression de son actif et dévoué président, M. Georges Petit, l'Assemblée générale des Sociétés de secours mutuels du département du Nord, a tenu hier à Lille, **une séance de travail.**

Ce n'est pas commettre la moindre indiscrétion de dire qu'aucun personnage officiel, ministre ou autre, n'avait été invité à cette réunion, en vue précisément de lui garantir son caractère de besogne pratique et urgente, indispensable au but visé. Le terrain se trouvait ainsi déblayé des broussailles des cérémonies obligatoires et des palabres absorbantes.

La séance s'ouvre vers 9 heures et demie, sous la présidence de M. Georges PETIT, ayant à sa droite M. Edouard DUQUENNE, Commissaire général de l'Union et, à sa gauche, M. DESROUSSEAUX, le sympathique et zélé Secrétaire général de cette formidable association.

Sur l'estrade ont pris place les membres du bureau et du Conseil d'administration. Nous remarquons, en outre, MM. René LEFEBVRE et Georges VANDAME, députés du Nord.

La coquette et vaste salle de la Société Industrielle, rue de l'Hôpital-Militaire, est archi-comble.

Le flot des délégués, venus de toutes les communes de nos arrondissements, remplit tout le parterre et déferle dans les galeries.

Sans vain préambule, M. Georges PETIT expose l'objet de la réunion. Il adresse un hommage ému à la mémoire de M. Liégeois-Six, ancien président de l'Union mutuelle et présente les excuses de M. Vancauwenberghe, retenu à St-Pol, pour l'inauguration du monument aux morts de la guerre ; de M. Auguste Potié, empêché ; de M. Daniel-Vincent, alité par la grippe depuis une quinzaine de jours et de divers militants de l'action mutualiste qui regrettent de ne pouvoir assister à l'assemblée générale. Sur la proposition de M. Georges Petit sont élus à mains levées et d'acclamations présidents d'honneur de l'Union : MM. Morain, Préfet du Nord, digne successeur de M. Naudin et apôtre comme lui de la cause mutualiste ; M. Potié, président du Conseil général et fervent animateur des principes effectifs de solidarité sociale.

L'essor mutualiste

M. Georges Petit fournit ensuite des chiffres suggestifs attestant l'incessant développement de la Mutualité dans notre département.

Alors qu'avant la guerre 249 sociétés seulement étaient adhérentes à l'Union Mutuelle du Nord, 607 sociétés comprenant 166.000 membres étaient inscrites en 1922 et, à l'heure actuelle, l'Union départementale groupe 680 sociétés, représentant un effectif d'environ **deux cent dix mille adhérents.**

A qui sommes-nous redevables de ce résultat heureux et vraiment inespéré ? Au dévouement inlassable à l'action tenace et inlassable de M. Georges Petit, organisateur incomparable, administrateur émérite et propagandiste de premier ordre.

C'est M. DESROUSSEAUX qui nous l'affirma, dans un rapport documenté bourré de chiffres et applaudi par toute l'assistance, qui en réclame l'impression.

Toutes les communes du Nord, les plus modestes villages comme les villes populeuses, comptent maintenant des mutualistes, dont le nombre ne fera que s'accroître.

Si les 942 sociétés de secours mutuels inscrites au répertoire du Nord ne forment pas encore masse compacte avec les autres dans l'Union départementale, c'est parce que beaucoup d'entre elles ont été disloquées par la guerre et ne sont pas encore reconstituées. L'écart ne réside pas ailleurs et n'a pas d'autre cause.

L'admirable dévouement de la Mutualité organisée dans le Nord est incomparable en France et suscite l'admiration de tous les milieux mutualistes. A tel point que le Conseil supérieur de la Mutualité, a demandé à M. Georges Petit et à ses collaborateurs immédiats d'établir, sur le modèle de l'Union du Nord, des statuts-types pour toutes les sociétés mutuelles de France. Quel plus bel hommage pourrait-on rendre à l'activité intelligente de nos Mutualistes du Nord ?

« Le réseau solide de notre organisation, constate avec satisfaction M. Desrousseaux dans son rapport, permettra l'application prochaine en France de la loi sur les Assurances sociales. »

Le secrétaire général souligne ensuite le rôle marquant de l'Union du Nord dans les modifications proposées à la loi du 1er avril 1898 : l'action heureuse de MM. Georges Petit et Edouard Duquenne au Conseil supérieur de la Mutualité et termine, au milieu des applaudissements, en rendant hommage au dévouement inlassable, à l'altruisme agissant et prévoyant des dirigeants de notre Union mutuelle départementale.

Lorsque les applaudissements ont pris fin, M. Georges PETIT, avec l'éloquence familière, abondante et prenante qui lui est coutumière, rappelle que la loi de 1898 sur les sociétés de secours mutuels, longuement étudiée, fut bien faite et débarrassée d'un règlement d'administration publique, souvent obscur ou dénaturant l'idée et la volonté du législateur. « Toutefois, comme toutes les lois, elle est perfectible et, à la pratique, sont apparues des améliorations nécessaires, réclamées dans nos Congrès mutualistes, pour la rendre plus souple et plus adequate aux actuelles contingences sociales. Cette loi est en voie de perfectionnement grâce à nous, grâce à notre action vigilante et persévérante, qui s'est également exercée pour l'application du projet sur les assurances sociales, dont nous avons été les défenseurs ardents et désintéressés, n'envisageant en la circonstance que l'intérêt des travailleurs. »

De chaleureux applaudissements saluent cette vribante intervention de M. Georges Petit.

M. le député VANDAME se lève et déclare que le groupe Mutualiste à la Chambre, à l'occasion du jubilé de la loi de 1898, a déposé une proposition de loi demandant au ministre de l'Assurance et de la Prévoyance Sociales de décerner des croix de la Légion d'honneur et des médailles d'honneur aux Mutualistes, pour reconnaître leur zèle et leur action bienfaisante.

Les modifications à la loi de 1898

M. Maurice VANLAER, président de la Commission de législation sociale de l'Union, rappelle ensuite — comme nous l'avons déjà signalé dans le « Réveil Mutualiste », que les modifications des articles 15, 20, 21, 27, 28 et 34 de la loi du 1er avril 1898 proposées dans son rapport à la Chambre par M. Tapponier, répondent aux vœux formels de l'Union Mutuelle du Nord et sont l'expression des résolutions de ses Congrès. Il en est de même du rapport de M. Bovier-Lapierre sur les habitations à bon marché. L'action des Mutualistes du Nord se double et se complète de l'action parlementaire. Le rapporteur se plaît à reconnaître que tout le mérite en revient aux pressantes démarches de M. Georges Petit et il termine en disant : « Tous les Mutualistes de France pourront se convaincre, une fois de plus, de cette vérité : « C'est du Nord que nous vient la lumière ».

M. VANDAME annonce que les rapports de MM. Tapponnier et Bovier-Lapierre sont inscrits à l'ordre du jour de la Chambre, pour venir prochainement sans débats.

Dans ces conditions, les vœux des Mutualistes du Nord auront bientôt force de loi.

Habitations à bon marché

Le rapport financier de l'Union, présenté par M. Decoster, et celui de la commission de contrôle, exposé par M. Binet, sont adoptés sans aucune opposition. Il est à remarquer que le capital a doublé en un an.

Chacun s'accorde à reconnaître que cette prospère situation est due à l'habile administration du dévoué président, M. Georges Petit.

Mais voici que l'ordre du jour appelle la principale question, le morceau de résistance : création d'habitations à bon marché par la Mutualité, pour parer à la crise du logement.

M. DUVIVIER, vice-président de l'Union, donne lecture d'un très intéressant rapport sur le rôle que doit jouer l'Union Départementale dans la question de l'habitation salubre et à prix raisonnable.

Nous voudrions pouvoir en publier le texte tout entier, mais il faut nous limiter.

Après avoir exposé la crise lamentable et inquiétante du logement, le rapporteur signale les efforts accomplis par l'Union Mutuelle pour y remédier et ajoute :

« Après entente avec l'Office départemental des Habitations à bon marché, il a été convenu que si l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels du Nord créait une caisse générale de prêts hypothécaires en faveur des mutualistes, l'attribution **d'un million de francs** lui serait faite sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable en trente ans, à raison de 2 fr. 50 % du capital.

» Nous vous demandons de décider la création d'une Caisse mutualiste de prêts hypothécaires individuels pour nous permettre de réaliser définitivement les accords en vue de l'attribution de la somme d'un million allouée par l'Office départemental.

A l'unanimité, les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Un autre rapport de M. Duvivier, sur la constitution d'une société mutualiste de constructions d'habitations à bon marché, recueille également une approbation unanime.

Des groupes de 60 maisons vont être édifiés dans nos divers arrondissements. Les prix varieront entre 21.000, 27.200 francs et 28.000 francs. Des plans et devis, exposés dans le hall de la Société Industrielle, donnent tous renseignements utiles à ce sujet.

Nous aurons l'occasion de revenir bientôt sur cette intéressante question.

Les assurances sociales

Avant de lever la séance, M. Georges Petit propose l'envoi de télégrammes à MM. Millerand, Jourdain et Grinda, Daniel-Vincent, leur demandant de faire activer le vote du projet de loi sur les Assurances sociales.

Toute l'assistance s'associe à cette proposition et l'assemblée générale se sépare après un hymne de reconnaissance de l'éloquent président à tous les militants, bienfaiteurs et défenseurs de la Mutualité française.

Gens du Nord, on vous annonce la naissance de...

...L'Association des « Gens du Nord » de Nantes, groupement purement amical ouvert à tous, sans distinction.

L'Association réunit, annonce notre confrère M. René Dubar, tous les gens originaires du Nord et du Pas-de-Calais, dans un but d'entr'aide. Son bureau est ainsi composé : Président, M. Guyon ; Vice-Président, M. Becque ; Secrétaire, M. Persyn ; Trésorier, M. Dewilde.

Le siège social est installé chez M. Cabory, angle de la Place du Commerce et de la rue Thurot, à Nantes.

LA MODE

AU ROYAUME DES TISSUS

Mosaïque, marokellaine, hindoussafa, djellaba-de-Ba Ahmed... noms évocateurs de riches colonies, de riant soleil ! Quand nous verrons s'épanouir voluptueusement ces fleurs exotiques « importées » par la mode printanière, trouverons-nous notre ciel gris moins maussade, nos sombres cités moins attristées ?

Costume en « mosaïque marokellaine »

Vraiment, la collection des tissus nouveaux que nous offrent nos grands et massables fabricants, est une merveilleuse fantasmagorie. C'est toute la gloire de notre France d'outre-mer que chantent ces somptueuses étoffes : chales d'Angkor, écharpes ou carrés Hindoussafa, tissus si richement décorés qu'ils ne demandent plus, pour être jolis, aucun artifice de coupe ou de garniture.

Pour ne parler que du crêpe, une variété infinie nous laisse un choix immense ; tous parés de noms exotiques, ils ont leur physionomie spéciale et diffèrent tant par la souplesse que par la ténuité, le grain : le crépellindou uni ou ciselé, le crêpe popalga, le crêpalga, la série des marokellaines unies ou nacrées, des marokalas.

Voici, sur cette page, un costume trois-pièces taillé dans une mosaïque marokellaine, et un tailleur printanier en « reps égyptien ».

L'engouement que connurent l'an dernier les jours à fils tirés a suggéré aux tisseurs l'idée des broderies ajourais, des roumala multijours ; de même, les petits plis ont donné naissance à une série de tissus originaux tels que les crêpes milply, les roses milply, le milply filtra. Bref, le journal entier ne suffirait pas pour énumérer la multitude des étoffes nouvelles qui évoquent tour à tour l'Egypte, la Perse, l'Inde ou quelque pays de rêve que la pensée fugitive d'un artiste a entrevu un instant.

Si le succès de ces tissus fantaisie ou à impression est assuré, il faut aussi prévoir une renaissance de l'alpaga et de la moire. Eh ! bien, oui, ces étoffes surannées, qui

Tailleur en « reps Egyptien »

semblaient sombrées à jamais dans la nuit de l'oubli, vont être, dit-on, réhabilitées. N'est-ce pas une nouvelle preuve que rien ne meurt tout à fait et que, parfois, triomphant des opinions les plus hostiles, la chose que l'on avait oubliée ou dédaignée reparaît soudain étonnamment vigoureuse ?

L'alpaga va donc nous charmer à nouveau de ses soyeux reflets. Ce sera un alpaga souple, aux nuances fines et nouvelles : havane, amadou, bois de rose, vert « pousse d'œillet ». Combien délicieux seront les costumes d'alpaga ou les robes de cet été ! Et que dire des chapeaux d'alpaga qui viendront gaiement briser la monotonie des pailles ou des formes en crins ?

Enfin, la moire de laine, infiniment souple, saura aussi séduire des adeptes et vaincre sans nul doute les plus obstinées, qui découvrent aux étoffes d'autrefois un air vieillot que rien ne peut rajeunir. Fraîche, pimpante et jeune, la mousseline de laine, chère à nos aïeules, va cependant reparaître. Et la petite robe droite, taillée dans une de ces mousselines de laine aux dessins nouveaux, pourra lutter de grâce et de délicatesse avec une toilette faite d'un richissime tissu.

COUSINE MADELEINE.

Bulletin Economique

PARIS (Halles Centrales), 3. — *Viandes.* — Bœufs, quartier derrière, 2.50 à 6 ; quartier devant, 1 à 2.50 ; aloyau, 4 à 9.50 ; cuisses, 3 à 4.80 ; veau extra, 1re qualité, 7.50 à 9.20 ; 2e q., 5.50 à 7.40 ; 3e q., 5 à 7.40 ; gigots, 8.50 à 12 ; carrés parés, 7 à 17.50 ; porcs entiers ou demis, 1re q., 7.50 à 8.90 ; 2e q., 6.50 à 7.40 ; filet, 7 à 10.50 ; jambon, 8 à 12

Beurres. — Centrifuge Normandie, 16.80 ; Bretagne, 16.60 ; Charente et Poitou, 17 ; Touraine, 16.80 ; divers, 16.40 ; Marchands Normandie, 15.20 ; Bretagne, 15 ; Centre, 14.70 ; divers, 14.70.

Œufs. — Œufs Normandie extra, 400 ; choix, 340 ; Bretagne, choix, 350 ; ordinaire, 310 ; Touraine choix, 400 ; ordinaire, 350 ; Poitou choix, 400 ; ordinaire, 340 ; Auvergne, 340 ; Midi choix, 350 ; ordinaire, 310.

MARCHÉS DE LA RÉGION

VALENCIENNES, 3. — Beurre, 17.00 le kilo ; œufs, 5.40 la douzaine ; fromage blanc, 1.50 à 2.00 le kilo ; gruyère, 12.00 ; Hollande, 8.00 ; maroilles, 7 à 8.00 ; camembert, 1.75 à 2.00 la boîte ; pommes de terre, 0.25 à 0.30 le kilo ; saucisses, 0.40 ; oignons, 0.30 à 0.75 ; navets, 0.10 à 0.50 ; poireaux, 0.25 à 1.00 la botte selon grosseur ; choux verts et rouges, 0.50 à 0.75 pièce ; choux-fleurs, 2.25 à 2.50 ; ails, 2.00 le kilo ; haricots, 1.00 la pinte ; pommes, 0.30 à 0.75 le kilo ; poires, 0.50 à 2.00 ; endives-scaroles, 0.50 à 1.00 pièce ; chicorée de Bruxelles, 1.50 le kilo ; pissenlits, 1.25 à 1.50 la livre ; cresson, 0.50 à 0.60 la botte ; céleri, 0.50 à 1.00 le pied ; choux de Bruxelles, 2 à 2.50 le kilo ; épinards, 2.25 à 2.50.

MAUBEUGE, 3. — Beurre, 4.50 la pièce ; fromage blanc, 0.90 la pinte. Maroilles, 7 fr. pièce ; Camembert 2.65 la botte ; Boulettes, 1 fr. ; œufs, 0.45 la pièce ; raisin, 8.50 le k. ; noix, 5 fr. ; bananes, 0.70 pièce ; pommes, 0.60 et 1 fr. le k. ; citrons, 0.40 pièce ; pommes de terre, 0.35 le k. ; chicorée frisée, 0.75 pièce ; laitues, 0.50 et 0.75 pièce ; endives et scaroles, 0.75 ; oignons, 4 fr. le k. ; ail, 5 têtes pour 1 fr. ; poireaux, 1et 1.25 la botte ; navets, 0.75 le k. ; carottes, 0.40 et 0.50 ; céleri, 0.75 le pied ; salsifis, 1.25 la botte ; choux verts, 0.75 et 1 fr. ; choux-fleurs, 2.75 ; choux rouges, 1 et 1.25 ; choux de Bruxelles, 2.50 le k. ; raie et maquereau, 7 fr. le k. ; harengs frais, 0.60 la pièce ; poules, 14 à 18 fr. ; poulets, 12 à 15 fr. ; poulettes, 15 fr. ; canards, 15 fr. ; oies, 30 fr. ; pigeons, 5 à 6 fr.

MERVILLE, 1er. — Beurre en pièces, 8.75 à 9.00 le demi-kilo ; œufs, 10 à 12.00 le quarteron ; poulets, 15 à 19.00 l'un ; poules, 15 à 16.00.

ARRAS, 3. — Beurre, 7.50 à 8.50 la livre ; œufs frais, le quarteron, 9.75 à 10.50 ; poules, 12 à 22 fr. ; poulets 11 à 15 fr. ; lapins, 8 à 15 fr. ; pigeons, 7.50 à 8.50 couple ; canards, 12 à 16 ; oies, 30 à 35 ; dindes, 40 à 60 ; lapins de garenne, 7.50 à 8.50.

Marché aux bestiaux. — Sur le marché, 350 vaches, génisses et taureaux. Marché calme, cours sans changement. On vend la flamande prête ou fraîche vêlée, de 2.200 à 2.600, et même

FEUILLETON DU 6 MARS 1923 — N° 58

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films "ALBATROS" et édité par la Société d'exploitation des films "Eclipse"

TROISIEME PARTIE

Deux cœurs ardents de femmes

Et qui, à part les frais de l'éducation de Pascal, d'abord dans un collège de Compiègne et ensuite dans un des principaux lycées de Paris ? Corradin... Et d'où est venue l'affection subite de Corradin pour Rudeberg ?... Corradin ne marche-t-il pas plutôt sous la menace d'une révélation dont Rudeberg possédait les preuves ?.. J'ai vu, oui, j'ai vu Corradin se redresser sous une allusion à ces preuves, puis baisser la tête devant la menace ! !

Voilà ce qui tourbillonnait dans le cerveau de Julien Villandrit...

Voilà ce qu'il était sur le point de dire à Régine... à Christiane...

A Christiane ! !

Dans le soir tombant, assis l'un auprès de l'autre sur le banc du carrefour, Christiane et Pascal avaient fait des projets... Christiane avait dit : « Si jamais la vie devait me condamner à m'éloigner de toi, je préférerais mourir ! » Et Pascal avait répondu : « Si la vie tentait de nous séparer, ma Christiane, veux-tu jurer avec moi que nous mourrons ensemble ? » Et ils avaient échangé le serment de mort...

Soudain, la situation éclatait aux yeux de Villandrit, dans son effarante simplicité...

Apprendre à Christiane que Rudeberg était, par son silence complice de l'assassinat...

Que ce silence avait été payé...

Que Pascal, innocent, était le bénéficiaire du crime...

Que Rudeberg, père de Pascal, aurait pu, en parlant, sauver Villandrit du bagne

Et que par intérêt il ne l'avait pas fait...

Et qu'il laissait ainsi se perpétuer l'ignominie sur le nom d'une honnête homme...

C'était tuer Pascal et, du même coup, Christiane aussi durement qu'avec un poignard...

— Non, non, murmura-t-il... si cette révélation leur vient à l'un ou à l'autre quelque jour, ce ne sera pas par moi, jamais, jamais !...

Longtemps, ce soir-là, Julien, Régine et Christiane s'attardèrent.

Alors qu'ils s'étaient exhortés à prendre mille précautions, ils oubliaient, dès le premier jour, toute prudence, leurs cœurs remplis par une folie d'allégresse.

Le dîner, dans la salle à manger, attendait depuis longtemps.

Lorsque Cœurderoit sortit, il faisait nuit noire.

A peine le contremaître avait-il mis le pied dans le jardin que devant lui Corradin se dressait, irrité :

— Où diable étiez-vous ? Je vous ai cherché...

— Vous aviez besoin de moi ?..

— Oui...

— Excusez... la journée était finie... je ne pouvais prévoir...

— Vous avez été retenu aux Basses-Bruyères ?

Il aurait bien voulu pousser plus loin ses questions... Il n'osa...

Et ce fut tout.

Cœurderoit le salua cordialement d'un :

— Bonne nuit, patron !

Et il partit, les mains dans les poches, en se hâtant comme un homme en retard.

Corradin le regarda s'éloigner, rêveur.

— L'autre est mort et bien mort, murmura-t-il... Pourtant cette voix me remue comme l'annonce d'un malheur...

Mais il haussa les épaules.

Et serrant les poings, il les tendit dans la nuit vers la menace encore vague, lointaine, imprécise et qu'il sentait venir vers lui du fond des ténèbres, du fond de l'inconnu, du fond du néant...

Il fit un mur de bronze et mit Caïn derrière
Et Caïn dit : « Cet œil me regarde toujours ! »

Ces événements... mais surtout l'extrême tension d'esprit à laquelle s'était obligée Régine, avaient altéré profondément sa santé. Rongée par un mal intérieur, par l'effort constant de son énergie, par le surmenage de sa volonté en face de Corradin, terrifiée par l'approche irrévocable du mariage sans cesse promis et toujours différé, la pauvre femme avait les nerfs ébranlés et les médecins ordonnaient impérieusement une cure d'air et d'altitude pendant toute la belle saison.

Elle partit en juin avec sa fille.

Les hôtels de la Haute-Savoie étaient à peine ouverts, mais elle arrêta la location d'un chalet joli et confortable, entre Servoz et le Châtelard, bâti pittoresquement par un architecte audacieux sur les amas de roches qui dominent la profonde coupure des abîmes de la Diosaz, dont le torrent roulait près de là au fond de ses gorges.

Corradin voulut la conduire et l'installer.

Elle ne s'y oppose pas...

Elle avait emporté, des Basses-Bruyères, la promesse que Jean Cœurderoit ne la laisserait pas seule et que bientôt, secrètement, les deux femmes le reverraient.

Lorsque Corradin repartit pour les Basses-Bruyères, il dit à Régine :

— Je viendrai vous rejoindre au 1er juillet, pour une quinzaine de jours... Je ne puis guère m'absenter plus longtemps de la fabrique.

Aux Basses-Bruyères, le lendemain même de son retour, il fut abordé par Jean Cœurderoit, qui tenait à lui expliquer :

— Monsieur, bien que je sois remis et que je ne coure plus le danger de devenir aveugle, le docteur Harrier a constaté chez moi un affaiblissement général qui l'inquiète et il m'a conseillé d'aller passer trois semaines au Mont-Dore et autant à Vichy. Je sais que je trouverai dans les deux stations des établissements où sont reçus et soignés gratuitement ses grands blessés de la guerre et je viens donc vous demander si je puis, sans trop de gêne pour le travail, m'absenter aussi longtemps... D'autre part, monsieur, je voudrais être sûr de retrouver mon poste — qui est mon gagne-pain — quand je reviendrai.

— Vous pouvez y compter... Soyez libre et revenez-nous complètement guéri...

Cœurderoit remercia chaleureusement.

De la fenêtre de son bureau des ateliers, Corradin le regarda s'éloigner.

C'était, ainsi, très souvent.

Cet homme excitait sa curiosité, retenait singulièrement son attention

Il murmura :

— C'est aussi la même façon de marcher ! Tout cela est vraiment bien étrange

Le chalet des Fougères était en pleine montagne, au-dessus de la vallée de l'Arve. Un chemin muletier, très bien entretenu, y accédait, sans compter tous les étroits sentiers sinueux qui, serpentant parmi les rochers, s'égaraient dans les bois de sapins, semblaient vouloir monter vers les cimes et tout à coup redescendaient par des méandres à l'infini jusqu'aux bords des hautes roches au bas desquelles grondaient comme un tonnerre les eaux tumultueuses de la Diosaz. Régine avait emmené avec elle trois domestiques — une cuisinière et deux femmes de chambre — Pour les grosses besognes et l'entretien des allées qui s'étendaient autour de la maison, pour les courses aux provisions qui allaient nécessiter des visites fréquentes à Servoz, au Châtelard et même à Chamonix et à Saint-Gervais, elle avait pris un homme du pays, Devoissoud, qui montait à bicyclette et ainsi pourrait lui rendre des services. C'était, autour des Fougères, la solitude complète, parmi les pins, dans l'air vif, léger et pur de la montagne. Dès les premiers jours, Régine sentit en elle un grand bien-être. Ses joues se colorèrent, ses yeux reprirent leur limpidité. Mais son mal était profond et incurable, il n'attaquait pas le corps, mais surtout l'âme, car ce mal s'appelait Désespoir... Dans une situation sans issue, Régine voyait l'avenir chargé de ténèbres... Nulle part la clarté lointaine, si vigue, si fugitive, annonçant la fin de la nuit... Corradin menaçant, exigeant l'accomplissement, sans délai, de ce qu'il prenait pour une promesse. Villandrit déshonoré, sans espoir de réhabilitation...

Des lettres de Julien leur arrivaient tous les jours, tantôt adressées à Régine, tantôt à Christiane, toutes pleines des effusions d'une tendresse passionnée.

Deux jours se passèrent sans qu'aucune lettre ne parvînt.

Elles ne s'en inquiétèrent pas.

Ne connaissait-elle pas le projet de Villandrit de se rapprocher d'elles ? Mais elles savaient aussi que là comme aux Basses-Bruyères, comme partout, il lui faudrait vivre avec la prudence et la surveillance de la bête qui se sent traquée.

Enervée et surexcitée, comme elle l'était, Régine redisait à chaque heure :

— Si tu devinais mon épouvante... mes pressentiments ! !.. Je deviens folle !..

Christiane essayait vainement de la rassurer.

— Personne ne te hait, personne ne peut soupçonner... et cette fois, mère, personne ne peut trahir... Calme-toi... Nous serons prudentes et nous serons heureuses...

Elles furent heureuses.

(A Suivre).

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région. (Film Albatros).